



RETOURS D'EXPERIENCE

Les difficultés de l'évaluation de la douleur en santé mentale : les soignants face à la douleur en intra et extra hospitalier.

Dr Cédric BORNES, médecin généraliste, praticien hospitalier hôpital Maison Blanche, vice-président ANP3SM, Paris

Le soulagement de la douleur est reconnu comme un droit fondamental de toute personne par la loi relative aux droits des malades du 4 mars 2002. Cependant l'évaluation et la prise en charge de la douleur chez les personnes souffrant d'une pathologie mentale revêt une certaine complexité tant pour des raisons de modification de la perception de la douleur que de différence d'expression. En effet, les professionnels de santé se sentent souvent démunis devant les situations complexes qu'ils rencontrent. Il existe pourtant des outils d'évaluation de la douleur adaptés, permettant de faciliter cette approche en santé mentale et mettre en place des thérapeutiques efficaces, qu'elles soient médicamenteuses ou non. Ces outils doivent être expliqués aux équipes afin qu'elles se les approprient, en les adaptant à chaque situation particulière. C'est-là toute la mission d'un Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) en établissement spécialisé. Ce résultat n'est toutefois possible que si l'ensemble des professionnels de l'établissement se sent concerné et se mobilise sur cet aspect essentiel de la prise en charge.

lien vidéo,

http://media.vecteurm.com/teddy/commsante/14e_congres_soins_somatiques_douleurs_s_ante_mentale/fichiers/videos/132.mp4